

# RESTAURATION DU SIVOS GTT

## GÉNÉRALITÉS

### I – Présentation

La restauration dépend du SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) de Graveron Sémerville / Tournedos-Bois-Hubert / Le Tilleul Lambert dont le siège social se situe à Tournedos-Bois-Hubert (27180) au 9 Rue de la Gendarmerie dans les locaux de la Mairie.

Le service est ouvert tous les jours sur le temps méridien (12h/13h30) à l'exception des jours fériés et des vacances scolaires. Il comprend :

- l'accueil pour le repas
- la prise en charge avant et après

La durée moyenne d'un repas scolaire est située entre 30 min et 45 min.

La capacité d'accueil étant limitée à 50 enfants, le pôle restauration réalise donc 2 services par jour.

Les repas sont conçus par des diététiciennes-hygiénistes en respectant les critères dictés par le GEMRCN (*Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition*) et le Programme National de Nutrition Santé puis confectionnés et livrés en liaison froide tous les jours par une société de restauration privée :

**Convivio NORMANDIE / PICARDIE**  
C.C. Bois Himont  
564 route du Château - 76190 BOIS HIMONT

La cantinière se charge ensuite de réaliser "la remise à température et au maintien au chaud".

Le choix des repas est réalisé parmi une liste de choix tous les trimestres avec le concours des familles

### II – Présentation de l'équipe et Organisation

#### 1) La direction :

Le pôle restauration est sous la responsabilité de Mme **VÉRONIQUE SANSON** titulaire d'une formation HACCP. *La méthode HACCP a été institutionnalisée dans l'Union européenne par la directive 93/43/CE relative à l'hygiène des denrées alimentaires.*

#### 2) L'équipe :

Elle est composée de 2 personnes en cuisine et d'animateurs/trices pour la surveillance ainsi que d'une aide pour le service des plus petits.

#### 2) Organisation :

Les enfants sont accueillis dans le souci de respecter le rythme de l'enfant, et de proposer des repas équilibrés et adaptés permettant également de concourir au bien-être de l'enfant tout en favorisant l'autonomie, dans une atmosphère conviviale.

Elle se décline en plusieurs objectifs :

- Créer les conditions pour que la pause méridienne soit agréable
- S'assurer que les enfants prennent leur repas
- Veiller à la sécurité des enfants
- Veiller à la sécurité alimentaire
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants.

# RÈGLEMENT - FONCTIONNEMENT

## I – Généralités

Le SIVOS de Graveron Sémerville / Tournedos-Bois-Hubert / Le Tilleul Lambert est une collectivité intercommunale régie par un conseil syndical composé de 9 titulaires et 9 suppléants dont la gestion courante est confiée à un président suppléé par un vice-président.

Le SIVOS GTT est financé :

- à 75 % par les 3 collectivités de Graveron Sémerville / Tournedos-Bois-Hubert / Le Tilleul Lambert
- à 18 % par les familles
- à 5% par des subventions CAF
- à 2% par les communes sous convention

## II – Inscriptions

Pour prétendre à l'accès à la cantine, les familles doivent impérativement être en conformité administrative ce qui signifie d'avoir retourné un dossier d'inscription complet et à jour par enfant.

Un dossier est considéré comme complet lorsqu'il est composé de la fiche d'inscription, de la fiche sanitaire de liaison, des informations sur la vaccination et d'une attestation d'assurance pour les activités périscolaires.

Le SIVOS GTT se réserve le droit de refuser temporairement une inscription si la famille n'est pas à jour dans le paiement des factures.

Pour les présences occasionnelles, il faut contacter la responsable du pôle au minimum 48h à l'avance pour inscrire l'enfant pour lui permettre de prévenir le fournisseur.

## III – Annulation

Les annulations d'inscriptions sont possibles à la seule condition de parvenir au minimum 48 heures avant l'absence sous peine de facturation.

Passé ce délai, en cas d'absence, un justificatif médical sera demandé pour prétendre à l'annulation de la facturation.

Pour être considérée comme valide, une confirmation de la réception de la demande d'annulation doit être réceptionnée par la famille.

## IV – Facturation

La facturation est réalisée au tarif de 3,50 € par repas.

Les factures sont à régler auprès de la trésorerie du Neubourg par Carte bancaire, CESU papier, chèques et/ou espèces.

Afin d'optimiser les procédures de recouvrement, la trésorerie du Neubourg utilisera désormais la **phase comminatoire** sur tous ses budgets : le recouvrement du titre non payé sera confié à un huissier de justice à l'issu d'un délai de 45 jours laissé au débiteur pour régler sa dette.

## V – Médicaments et allergies

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments sauf si un Protocole d'Accord Individualisé (P.A.I.) le prévoit.

L'état de santé d'un enfant nécessitant un régime alimentaire particulier (allergie, intolérance alimentaire ou maladie chronique ou momentanée) devra obligatoirement être signalé à la direction du SIVOS GTT.